

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015\_12\_14  
id. 2248

*L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**GESTION DE LA DETTE 2015**

Suite à la décision du 28 avril 2015 de l'Assemblée Départementale déléguant à son Président le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 (n° NOR/IOCB1015077C), la Commission Permanente est informée des opérations réalisées.

**I - Emprunts réalisés :**

Afin de réaliser la dernière tranche d'emprunt de 6 millions d'euros, il a été procédé à une consultation à taux fixe ou indexé, sur une durée de vingt ans auprès de différents établissements bancaires.

Deux d'entre eux, la Banque Populaire et la Caisse des Dépôts et Consignations n'ont pas donné suite.

Les propositions des autres établissements ont été les suivantes :

Organisme	Taux	Observation	Montant	Classement
La Banque Postale	fixe 2,19 % ou indexé euribor 12 M + marge de 0,68%	commission : 0,10 % soit 3 000,00 €	3 000 000 €	1
Crédit Mutuel	fixe 1,85 %	commission : 0,10 % soit 3 000,00 €	3 000 000 €	2
Caisse d'Epargne	fixe 2,28 %	commission : 0,10 % soit 5 000,00 €	5 000 000 €	3
Crédit Agricole	fixe 2,80 %	commission : 0,15 % soit 9 000,00 €	6 000 000 €	4

En conséquence, deux emprunts de 3 000 000 € chacun, pour une durée de vingt ans, ont été réalisés :

- Crédit Mutuel, taux fixe à 1,85 %
- Banque Postale, à taux indexé sur l'Euribor 12 mois plus marge de 0,68 % (valeur actuelle 0,725 %).

Les caractéristiques financières de ces prêts figurent en annexe du présent rapport.

## II - Emprunts réaménagés :

Pour une meilleure gestion de la dette et afin de faire bénéficier la collectivité des conditions optimales que peut actuellement offrir le marché financier, une consultation auprès de différents établissements bancaires a été réalisée. Un seul d'entre eux, la Banque Populaire a donné suite et ses propositions ont été les suivantes :

n° emprunt	durée résiduelle	taux en %	coût des intérêts avant réaménagement	nouveaux taux en %	coût des intérêts après réaménagement	différence
07051164	10 ans	3,51	2 065 050,00 €	2,60	1 811 875,00 €	253 175,00 €
07030264	13 ans	4,52	3 193 882,22 €	3,20	2 773 462,22 €	420 420,00 €
07058592	11 ans	3,78	1 596 613,54 €	2,80	1 350 206,44 €	246 407,10 €

n° emprunt	durée résiduelle	taux en %	coût des intérêts avant réaménagement	nouveaux taux en %	coût des intérêts après réaménagement	différence
07009343	12 ans	3,94	2 792 475,20 €	2,90	2 513 787,70 €	278 687,50 €
TOTAL			9 648 020,96 €		8 449 331,36 €	1 198 689,60 €

Ainsi la renégociation de ces quatre emprunts avec de nouveaux taux allant de 2,60 % à 3,20 % a permis de réaliser **une économie de 1 198 689,60 euros**, sans modification de la durée résiduelle des prêts.

Le 15 septembre 2015, quatre avenants ont été signés avec la Banque Populaire selon les conditions ci-dessus précisées.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de la communication relative à la gestion de la dette 2015 selon les caractéristiques détaillées ci-dessus.

Acte donné.

Le Président,

Christian ASTRUC